



MAIRIE

1 Place de la mairie

12550 COUPIAC

05.65.99.77.38

mairie@coupiacsudaveyron.fr

PROCES VERBAL Séance du 14 avril 2026

Présents : Saysset Elian, Doumenge Mélanie, Bertrand Marie, Da Silva Arnaud, Dubost Fabrice, Dalichoux Marcel, Vaillant Dominique, Breuer Fabienne, De La Paz Felix.

Absents ayant donné procuration : De Freitas Olivera Armando et Fabre Florence

Secrétaire de séance : Bertrand Marie

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire adresse en son nom et au nom du conseil, ses sincères condoléances à Mme Fabienne BREUER à la suite du décès de son père.

Approbation du PV du 20 mars 2026 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Délibération 1 : affectation des résultats du budget général 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Le Maire, et après validation du compte financier unique par le conseil municipal antérieur, le conseil municipal statue sur l'affectation de résultats de fonctionnement de l'exercice. Le conseil municipal après délibération par 11 voix « pour », décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		132 412.29 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		62 836.35 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		195 248.64 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		- 67 698.43 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		- 39 005.00 €
Besoin de financement F	= D+E	- 106 703.43 €

AFFECTATION = C	=G+H	195 248.64 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		106 703.43 €
<i>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</i>		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		88 545.21 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Cette affectation de résultats sera impactée par la clôture du budget assainissement 48201 (transfert compétence au SIRDT), de ce fait lors de la réalisation du budget 2026 les résultats du budget assainissement seront intégrés aux résultats ci-dessus.

Délibération 2 : affectation des résultats du budget assainissement 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Le Maire, et après validation du compte financier unique par le conseil municipal antérieur, le conseil municipal statue sur l'affectation de résultats d'exploitation de l'exercice. Le conseil municipal après délibération par 11 voix « pour », décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 10 921.68 €
dont b. plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	15 911.11 €
D 002 du compte administratif (déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = A + C	4 989.43 €

e. Solde d'exécution de la section d'investissement	25 576.40 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement e + f	= 0.00 €

Suite à la clôture du budget assainissement 48201 au 31/12/2025 (transfert compétence au SIRDT), ces affectations de résultats seront intégrées aux résultats du budget principal 48200.

Délibération 3 : présentation et vote du budget primitif 2026 – Budget général

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la proposition de Monsieur le Maire et les projets du budget primitif tels qu'il les a présentés, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve par 11 voix le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

. en matière de fongibilité des crédits : le conseil municipal délègue à Mr Le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement / investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel en 012 ;

BUDGET GENERAL - 48200		
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	640 048.64 €	640 048.64 €
Section d'investissement	334 503.43 €	337 761.67€
TOTAL	974 552.07 €	977 810,31 €

Les résultats du budget assainissement 48201 ont été intégrés aux montants ci-dessus.

Délibération 4 : Mr le Maire propose d'augmenter les taux de TFPB, TFPNB et TH.

vote taux de fiscalité TFB, TFNB et THRS

- Foncier bâti 37.17 %
- Foncier non bâti 77.97 %
- Taxe habitation résidences secondaires 11 %

Voté à l'unanimité

Délibération 5 : désignation des membres de la CCID

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Il convient de donner à la DGFIP une proposition de 24 personnes, 12 seront désignées pour composer cette commission CCID.

1		MAIRE	
2	M.	DE LA PAZ	Félix
3	MME	FABRE	Florence
4	M.	DUBOST	Fabrice
5	MME	BERTRAND	Marie
6	MME	BREUER	Fabienne
7	MME	DOUMENGE	Mélanie
8	M.	DE FREITAS OLIVEIRA	Armando
9	M.	DA SILVA	Arnaud
10	M.	DALICHOUX	Marcel
11	M.	BERTRAND	Patrice
12	M.	BUZATTO	Guillaume
13	M.	GANTOU	José
14	M.	ROUSSEL	Yves
15	MME	BERRAHAL	Marie-Claude
16	M.	REVEL	Jean-Paul
17	M.	PANIS	Didier
18	M.	SERRES	Denis
19	M.	EMILE	Sébastien
20	M.	DA SILVA	Serge
21	M.	BERTRAND	Christophe
22	M.	MARC	Jean-Luc
23	MME	PUJOL	Noëlle
24	M.	VONA	Nicolas

Délibération 6 : désignation du correspondant DEFENSE

L' élu désigné à vocation à développer le lien Armée-Nation, il est, à ce titre, pour sa commune, l' interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Après en avoir délibéré et à l' unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme VAILLANT Dominique.

Questions diverses :

- Mr Le Maire, SAYSSET Elian fait part aux élus de plusieurs demandes des habitants concernant l' éclairage de nuit dans le village. Actuellement l' éclairage est éteint à 23h l' hiver, certains demandent la prolongation jusqu' à 00h ou 01h.

Pour modifier ces horaires, la mairie aurait cette année un coût supplémentaire d' environ 500€. Le conseil municipal décide alors de maintenir les horaires pour cette année et d' en reparler en décembre 2026 pour l' année 2027.

- Une formation pour les élus est proposée le 27 ou 28 avril à Rodez ou Millau. Mr Le Maire demande aux élus intéressés de s' y inscrire.

- Désignation des membres pour la commission de contrôle électorale :

- VAILLANT Dominique, déléguée « élu »
- CONDOMINES Jean-Claude, délégué « de l' administration »
- GUITARD Henriette, délégué désignée par le « tribunal judiciaire »

- Une entreprise propose des spectacles lasers en remplacement du feu d' artifice pour un coût équivalent. Les membres du conseil demandent de voir avec le comité des fêtes.

- M Le Maire expose aux membres du conseil municipal la proposition de Mme GAVAZZI qui met en vente l' ancienne usine BEL (plus chalet et terrain de 500m²) pour un montant de 59000€. Les élus ont des avis partagés, à analyser.

Le secrétaire

Marie Bertrand

Fin de la séance à 21h 30



Mr Le Maire



